

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION D'IODE 2019

Conférence de presse
METZ le 18 septembre 2019



alerte nucléaire
je sais quoi faire !

INTRODUCTION
M. Didier MARTIN
Préfet de la Moselle

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

POURQUOI ORGANISER UNE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE D'IODE STABLE

Préfecture de la Moselle

Pourquoi une campagne complémentaire de distribution d'iode en 2019 ?

Depuis 1997 :

- Campagnes périodiques d'information et de distribution préventive d'iode stable
- Rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires
- Cible : particuliers et établissements recevant du public (ERP).

Depuis 2019 : extension du rayon du PPI de 10 à 20 km.

Pourquoi avoir décidé d'étendre les PPI ?

- Volonté du Gouvernement en lien avec les recommandations des autorités européennes de sûreté nucléaire et de radioprotection suite à l'évènement de Fukushima
- Mieux préparer l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux
- Améliorer la culture de prévention des risques de la population
- Améliorer la réactivité des organisations d'intervention et de secours

Les 71 communes concernées par la campagne

ABONCOURT	ÉBERSVILLER	LAUMESFELD	RITZING
ALGRANGE	FAMECK	LAUNSTROFF	ROCHONVILLERS
AMNÉVILLE	FLÉVY	LOMMERANGE	ROMBAS
ANGEVILLERS	FLORANGE	LUTTANGE	ROSSELANGE
APACH	FONTOY	MANDEREN	RURANGE-LÈS-THIONVILLE
AUDUN-LE-TICHE	GANDRANGE	MENSKIRCH	RUSTROFF
AUMETZ	GUÉNANGE	MERSCHWEILLER	SAINT-FRANÇOIS-LACROIX
AY-SUR-MOSELLE	HAGONDANGE	METZERESCHE	SERÉMANGE-ERZANGE
BERTRANGE	HALSTROFF	METZERVISSE	TALANGE
BETTELAINVILLE	HAVANGE	MONDELANGE	TRÉMERY
BIBICHE	HAYANGE	MONNEREN	TRESSANGE
BOULANGE	HOMBOURG-BUDANGE	MONTENACH	UCKANGE
BOUSSE	KÉDANGE-SUR-CANNER	NEUFCHEF	VECKRING
BUDING	KEMPLICH	NILVANGE	VITRY-SUR-ORNE
BUDLING	KIRSCH-LÈS-SIERCK	OTTANGE	VOLSTROFF
CHÉMERY-LES-DEUX	KIRSCHNAUMEN	RANGUEVAUX	WALDWEISTROFF
CLOUANGE	KLANG	RÉMELING	WALDWISSE
DALSTEIN	KNUTANGE	RICHEMONT	

Qu'est-ce que la zone PPI ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif défini par l'État pour préparer et organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics afin de protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à l'existence d'une installation nucléaire.

Ce plan détermine quels sont les moyens de secours mis en œuvre en cas d'accident. Le PPI est élaboré par les pouvoirs publics et fait partie du dispositif d'**organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC)** départemental.

Dans le cas des centrales nucléaires, la zone concernée par le PPI correspond à un rayon de 20 km autour de la centrale.

Le préfet est le directeur des opérations. En cas d'évènement majeur, il décide, dans le cadre du PPI, des actions de protection de la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion de comprimés d'iode, interdictions alimentaires).

Le maire est le premier responsable de la sécurité dans sa commune. En cas d'évènement majeur, il agit sous la direction du préfet mais conserve ses responsabilités liées à l'assistance et au soutien de sa population.

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment



2

Je me tiens
informé(e)



3

Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école



4

Je limite mes
communications
téléphoniques



5

Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction



6

Je me prépare à une
éventuelle évacuation



Les temps forts de la campagne

Avril 2019

Réunions d'information sur l'extension du PPI et la campagne à venir au profit des maires du périmètre PPI :

- Arrondissement de Metz : 3 avril 2019
- Arrondissement de Thionville : 3 avril 2019
- Arrondissement de Forbach-Boulay : 7 juin 2019

Juin 2019

Courriers d'information sur l'extension du PPI et la campagne à venir aux riverains et aux ERP situés entre 10 et 20 km autour des centrales nucléaires françaises

Juillet 2019

Le 7 juillet 2019 : réunion d'information au profit des professionnels de santé à Cattenom

Septembre 2019

Envoi des courriers avec les bons de retrait aux riverains et entreprises/ERP

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

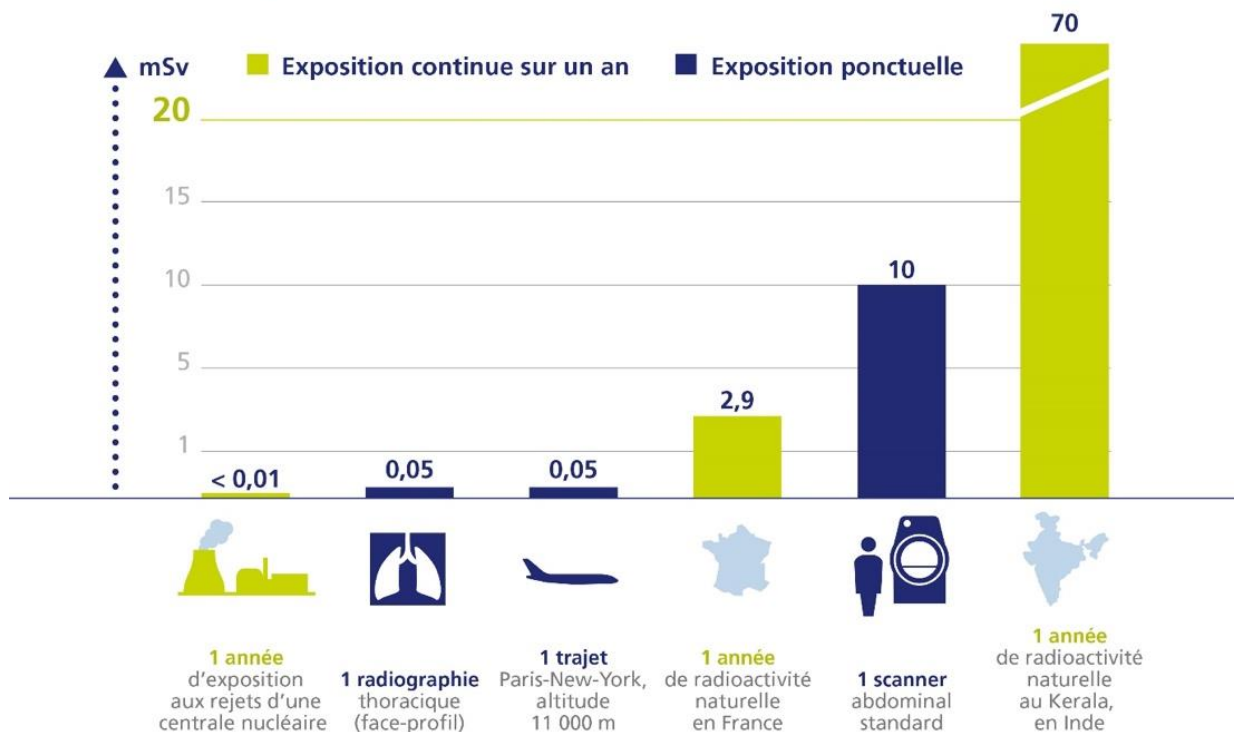
LE RISQUE NUCLÉAIRE

Prévention des risques
et protection des personnes

CNPE de Cattenom

Comment la radioactivité peut-elle nous atteindre ?

ECHELLE DES EXPOSITIONS dus aux rayonnements ionisants



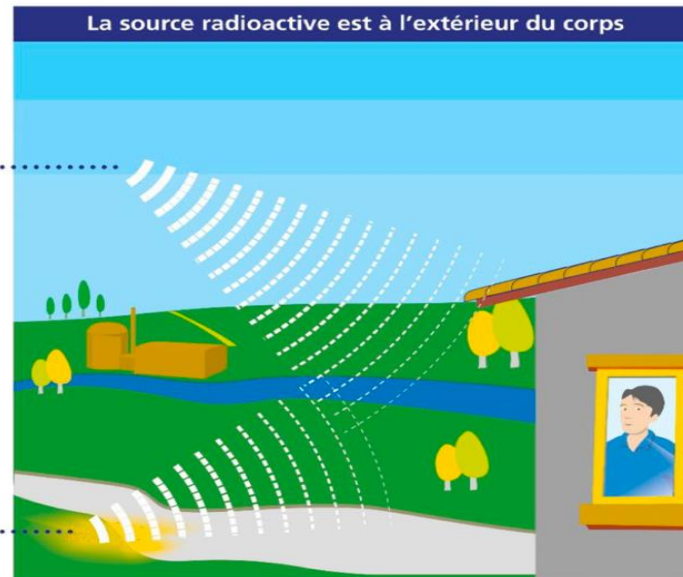
Comment la radioactivité peut-elle nous atteindre ?

En dehors d'un accident nucléaire, chaque individu est soumis, tous les jours, à la radioactivité naturelle (rayonnements cosmiques et telluriques) liée principalement à son habitat et son mode de vie.

IRRADIATION
d'origine artificielle en situation accidentelle

Rejets radioactifs
dans l'atmosphère

Dépôts radioactifs

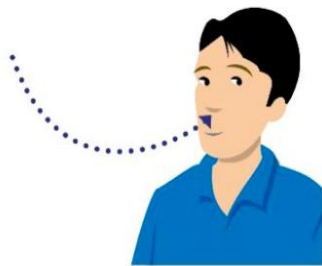


Comment la radioactivité peut-elle nous atteindre ?

CONTAMINATION

Trois modes de contamination

La source radioactive a pénétré dans l'organisme



Par inhalation
de particules radioactives



Par ingestion
d'aliments contaminés



Par passage cutané
(plaie)

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

LES COMPRIMÉS D'IODE

Informations médicales

CNPE de Cattenom

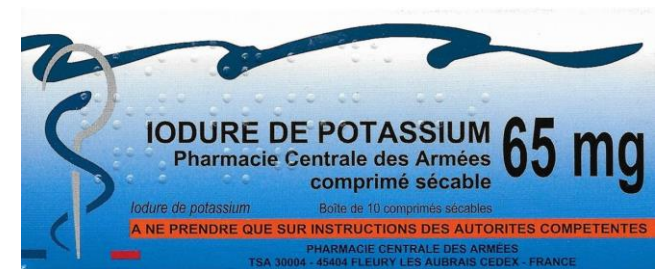
Qu'est-ce que l'iode stable ?

- Un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde
- Présent naturellement dans l'alimentation : poisson, viande, fruits, lait...



Le comprimé d'iode :

- un médicament fabriqué avec de l'iode stable comparable à celui qui se trouve dans la nature



Quel risque représente l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde

Il peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les jeunes et les femmes enceintes (foetus)

Qu'est-ce que la thyroïde ?

Une glande située sur le devant du cou

Elle fabrique et régule des hormones jouant un rôle essentiel chez l'humain : croissance, développement intellectuel, etc.

Un rôle particulièrement important chez les jeunes qui doivent être protégés en priorité

Comment l'iode stable nous protège-t-il ?

RISQUE LIÉ À L'IODE RADIOACTIF

SANS Ingestion
de comprimé
d'iode stable



Glande thyroïde
non protégée



L'iode radioactif
se fixe sur
la thyroïde



Iode
radioactif



MOYEN DE PROTECTION

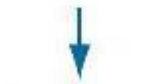
AVEC ingestion
de comprimé d'iode stable



Glande thyroïde protégée
(saturée en iode stable)



L'iode radioactif est
éliminé par les
voies naturelles



alerte nucléaire
je sais quoi faire !

MODALITÉS DE RETRAIT

CNPE de Cattenom

À partir de la mi-septembre 2019 réception des courriers et des bons de retrait

Riverains

- Retrait des comprimés en précisant au pharmacien le nombre de personnes composant leur foyer

Établissements recevant du public

- Retrait des comprimés en précisant le nombre d'employés et de personnes susceptibles d'être accueillies dans l'établissement (méthode de calcul au dos du bon de retrait)



Paris, le 17 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Votre commune est désormais incluse dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Bugey, dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 km. Le PPI est un dispositif de protection renforcé établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à l'existence de cette installation industrielle. Il se traduit, depuis 1997, par des campagnes régulières d'information et de distribution préventive d'iode. L'extension de ce dispositif à votre commune, décidée par le Gouvernement, permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfetures, etc.) et de mieux préparer les riverains, dont vous faites partie, à réagir en cas d'alerte nucléaire.

En effet, tout est mis en œuvre pour éviter un accident, mais les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité. Si de l'iode radioactif était rejeté dans l'environnement, la prise de comprimés d'iode stable serait un des moyens efficaces de protection de la thyroïde.

Les pouvoirs publics font appel à votre responsabilité en vous associant à cette importante action de prévention des risques sanitaires.

Dès à présent et sur présentation de ce courrier, vous êtes invités à retirer en pharmacie (liste jointe au verso) les comprimés d'iode stable nécessaires à votre foyer. Votre pharmacien pourra vous apporter toutes les informations relatives à la prise d'iode stable.

Les comprimés doivent être conservés de façon préventive. En cas d'alerte nucléaire, l'iode stable doit être consommé à la première prise en compte de la consigne. Les modalités de prise des comprimés et les 6 réflexes à adopter en cas d'alerte nucléaire sont détaillés dans le dépliant joint à ce courrier.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.distribution-iode.com et des conseillers sont à votre écoute au 0 800 96 00 20 (appel gratuit) du lundi au vendredi, de 10h à 18h30, et le samedi de 10h à 17h.

Je vous vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Thirion
Le recteur, directeur général de la sécurité civile

Professeur Jérôme Salomon
Le directeur général de la santé

Bernard Dorezouk
Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Carine Wolf-Thal
La présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

BON DE RETRAIT (À PRÉSENTER EN PHARMACIE)

Nom et prénom (en majuscules) : _____

DATE : ____/____/____

Secure by Pharmacie

Scannez le QR code
→ Scannez le QR code pour valider le retrait des comprimés d'iode

ou

Interface dédiée sécurisée
→ Retirez le code sur l'interface sécurisée pour valider le retrait des comprimés d'iode

ou

Manuellement
→ À remplir si vous n'avez pas accès à l'interface dédiée ou à la web application

Le retrait en pharmacie

Les riverains et les ERP doivent présenter leur courrier à leur pharmacien, il leur délivrera gratuitement les comprimés nécessaires.

S'ils n'ont plus leur bon de retrait, ou que qu'ils ne l'ont pas reçu, le retrait est possible sur présentation d'un justificatif de domicile.

La liste des pharmacies partenaires est mentionnée au dos du courrier.



Paris, le 17 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Votre commune est désormais incluse dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Bugey, dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 km. Le PPI est un dispositif de protection renforcé établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à l'existence de cette installation industrielle. Il se traduit, depuis 1997, par des campagnes régulières d'information et de distribution préventive d'iode. L'extension de ce dispositif à votre commune, décidée par le Gouvernement, permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfetures, etc.) et de mieux préparer les riverains, dont vous faites partie, à réagir en cas d'alerte nucléaire.

En effet, tout est mis en œuvre pour éviter un accident, mais les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité. Si de l'iode radioactif était rejeté dans l'environnement, la prise de comprimés d'iode stable serait un des moyens efficaces de protection de la thyroïde.

Les pouvoirs publics font appel à votre responsabilité en vous associant à cette importante action de prévention des risques sanitaires.

Dès à présent et sur présentation de ce courrier, vous êtes invités à retourner en pharmacie (liste jointe au verso) les comprimés d'iode stable nécessaires à votre foyer. Votre pharmacien pourra vous apporter toutes les informations relatives à la prise d'iode stable.

Ces comprimés doivent être conservés de façon préventive. En cas d'alerte nucléaire, l'iode stable doit être pris uniquement si le préfet en donne la consigne. Les modalités de prise des comprimés et les 6 réflexes à adopter en cas d'alerte nucléaire sont détaillés dans le dépliant joint à ce courrier.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.distribution-iode.com et des conseillers sont à votre écoute au 0 800 96 00 20 (appel gratuit) du lundi au vendredi, de 10h à 18h30, et le samedi de 10h à 12h.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Thiron Le préfet, directeur général de la sécurité civile	Professeur Jérôme Salomon Le directeur général de la santé	Bernard Dorozczuk Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire	Carine Wolf-Thal La présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
---	--	--	---

BON DE RETRAIT (À PRÉSENTER EN PHARMACIE)

Nom et prénom (en majuscules) : _____

DATE : ____/____/____

Secure by Pharmacie

1. **Scannez le QR code** → Scannez le QR Code pour valider le retrait des comprimés d'iode

2. **Interface dédiée sécurisée** → Retourner le code sur l'interface sécurisée pour valider le retrait des comprimés d'iode

3. **Manuellement** → À remplir si vous n'avez pas accès à l'interface dédiée ou à la web application

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

POUR QUI ?

Préfecture de la Moselle

Qui est concerné ?

- Établissements scolaires
- Crèches ou gardes d'enfants à domicile
- Bureaux et entreprises
- Administrations
- Établissements bancaires et postaux
- Commerces et centres commerciaux
- Établissements de santé : hôpitaux et EPHAD
- Lieux culturels et/ou festifs
- Installations sportives
- Établissements de formation pour adultes
- Établissements liés à la petite enfance et centres de loisirs
- Lieux de culte
- Gares SNCF et routières
- Aéroports
- Établissements pénitentiaires
- Cabinets médicaux et paramédicaux
- Gîtes et maisons d'hôtes

Cas particuliers

- **Vous êtes riverains et vous n'avez pas reçu le courrier :**
 - munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité
 - rendez vous dans une pharmacie du périmètre PPI qui vous délivrera gratuitement les comprimés
- **Vous n'êtes pas riverains, mais vous travaillez dans le périmètre :**
 - il incombe à votre employeur de se procurer le nombre de comprimés correspondant à l'effectif du personnel et du public accueilli
- **Vous n'êtes ni riverain, ni ne travaillez dans la zone concernée, mais y séjournez temporairement :**
 - Il incombe à l'ensemble des structures d'hébergements (gîtes, hôtels, camping, ...) de se procurer le nombre de comprimés correspondant à l'effectif du personnel et du public pouvant être accueilli

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

COMMENT S'INFORMER ?

Préfecture de la Moselle

Les partenaires de la campagne

Les commissions locales d'information et les maires
sont des relais d'information de proximité



Les maires



Les commissions locales
d'information (CLI)

Lien vers le site internet de la CLI de Cattenom :

https://www.moselle.fr/jcms/dev_8090/fr/commission-locale-d-information

Les partenaires de la campagne

Les professionnels de santé sont à la disposition de leurs clients/patients pour répondre à leurs questions sur l'iode et la santé



Les médecins



Les pharmaciens

Contacts utiles

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 10h à 18h30
Le samedi de 10h à 12h

Des téléconseillers à l'écoute pour répondre aux questions : distribution et retraits des comprimés, réflexes, iode et santé, action de protection en cas d'accident nucléaire, etc.

Un site internet est aussi à votre disposition : www.distribution-iode.com

